

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 9-10

Artikel: À propos de la prévention des accidents
Autor: Brodbeck, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la prévention des accidents.

« *Jamais le standard des ouvriers forestiers n'a été si élevé. La rationalisation s'époumone à suivre, en boitant, ce que la bonne volonté et la clairvoyance des praticiens ont réalisé depuis vingt ans.* »
A. Pillichody.

M. l'inspecteur forestier A. Pillichody a publié, dans le n° 8 de ce journal (p. 181—184, 1935), un article intitulé « Les accidents forestiers » que, dans l'intérêt de notre économie forestière, nous ne pouvons pas laisser sans réponse.

A propos de l'assurance-accident obligatoire, M. Pillichody aborde des problèmes d'ordres divers. Une part de ses observations, de nature générale, reflète principalement les sentiments qu'il nourrit à l'égard de la politique suivie chez nous en matière d'assurance. Ailleurs, il fait une incursion dans le domaine de la technique pure.

Nous laisserons tout à fait de côté les questions générales, nous bornant à relever que l'opinion de M. Pillichody sur la valeur — ou plutôt non-valeur — de l'assurance fédérale n'est aucunement partagée par un grand nombre d'agents forestiers. Dans un article paru dans ce périodique (« La main d'œuvre bûcheronne », p. 297, 1931), M. l'inspecteur forestier Fr. Grivaz a, par exemple, trouvé des paroles aimables et compréhensives pour l'assurance-accident nationale.

Cette réplique ne concerne que le côté purement *technique* de la question des accidents forestiers.

Dans son introduction, M. Pillichody commet l'erreur fondamentale de ne point distinguer les *accidents évitables* de ceux *qui ne le sont point*. Certes, plusieurs accidents forestiers sont fatals, et les mesures de prévention les plus strictes ne peuvent les écarter. Mais il ne s'agit là que d'un très petit nombre de cas. Dans leur grande majorité, les accidents forestiers rentrent dans la catégorie des faits évitables.

Les *causes* de tous les accidents de ce genre peuvent donc être *prévenues*. Il appartient à la technologie forestière (dans le sens le plus large du terme) d'étudier ces causes et d'indiquer, sur la base de ses recherches, les moyens propres à écarter l'accident. Nous sommes absolument d'accord avec M. Pillichody lorsqu'il conteste à la statistique la possibilité et le droit de déduire de ses chiffres quelles sont les mesures de prévention opportunes. Comme cet auteur le fait très justement remarquer, la statistique n'a pas le pouvoir d'analyser et d'expliquer les véritables raisons de l'accident. La valeur de ses indications réside ailleurs. Selon nous, ces chiffres sont surtout précieux en ce qu'ils indiquent *le point* sur lequel doivent porter les recherches, celui qui présente l'intérêt le plus immédiat pour l'étude technique des possibilités de prévention. La constatation, par exemple, que l'abatage et le transport sont, de tous les travaux en forêt, les plus riches en accidents, incite évidemment à examiner en premier lieu ces deux domaines de l'activité forestière.

Tous les accidents évitables ont leur cause dans une mauvaise exécution du travail entrepris. Cette mauvaise exécution est imputable soit à l'insuffisance de *l'outil employé* ou de *celui qui s'en sert*, soit à une *organisation fautive* du chantier, soit encore à des erreurs de *technique*. Pour étayer cette assertion, citons quelques exemples pratiques.

Une commune emploie, à l'abatage d'une coupe, un chômeur habitué aux travaux de bureau et qui n'a encore jamais bûcheronné. Au bout d'une demi-heure à peine, cet apprenti s'est, dans sa gaucherie, entamé la jambe. Ce *bûcheron improvisé*, qui ne sait pas manier sa hache, est la cause de l'accident. Mais la faute en incombe à l'employeur, qui a toléré qu'on occupe cet ouvrier à une tâche à laquelle il n'est pas préparé.

Un bûcheron essaie, en ébranchant une plante, de la tourner avec un simple rondin. Ce faisant, il tombe et se blesse, son levier ayant glissé le long de la tige. L'accident a été provoqué, dans ce cas, par l'insuffisance de *l'outil* de levage. Il aurait été évité si l'ouvrier s'était servi d'un tourne-bille et non pas d'un moyen de fortune.

Dans un groupe de quatre, un homme occupé au façonnage est atteint et tué par la chute d'un arbre abattu par ses camarades. Si cette équipe trop nombreuse s'était scindée en deux et avait travaillé à un écartement commandé par la prudence, ce malheur ne se serait évidemment pas produit. *L'organisation fautive du travail* a, dans ce cas, provoqué l'accident.

Des bûcherons inexercés abattent fréquemment de façon telle que l'arbre est retenu par les branches de ses voisins et reste suspendu. L'encrouage est à l'origine d'une foule d'accidents; il est presque toujours le fait d'ouvriers qui connaissent insuffisamment leur travail. Ce qui manque, cette fois, ce sont *les connaissances techniques*. Le bûcheron qui possède son métier à fond sait, même dans les conditions les plus difficiles, à l'aide de différents moyens, abattre dans une direction choisie. Cette sûreté écarte d'emblée la possibilité de ce genre de risques.

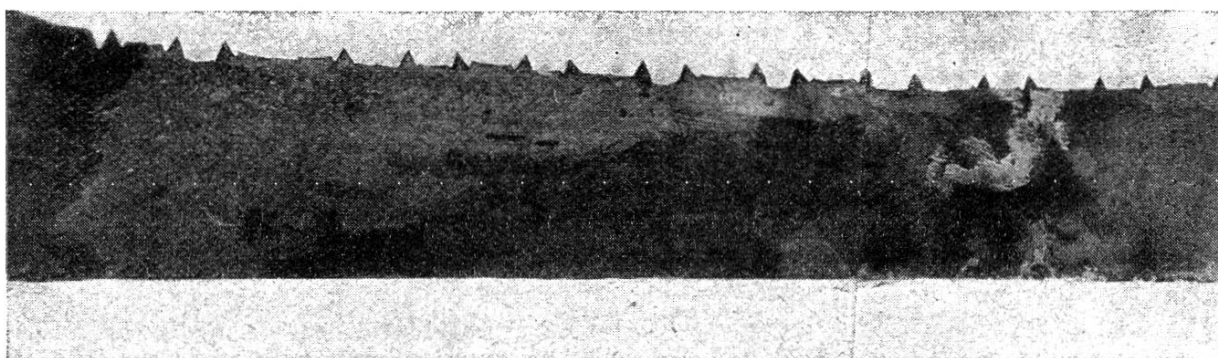
Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini. Tous ceux que nous pourrions citer prouvent que la très forte majorité des accidents forestiers est le fait d'un travail mal exécuté.

Au début de son article, M. Pillichody prétend qu'il n'y a aucune relation entre les méthodes de travail et le nombre de blessures que la hache et la serpe taillent dans le corps humain. C'est une grave erreur. En voici une preuve éclatante, non pas théorique, mais pratique :

Dans une exploitation forestière, la fabrication des fagots provoquait un nombre alarmant d'accidents dus au maniement de la serpe. L'administrateur responsable en rechercha la cause et découvrit que les ouvriers sectionnaient, selon l'ancien usage, sans billot. Son emploi a fait automatiquement cesser cette épidémie de lésions par la serpe.

Il en va à peu près de même pour la hache.

En prétendant que l'art du bûcheron est, chez nous, fort bien entendu, que « la rationalisation s'époumone à suivre, en boitant, ce que la bonne volonté et la clairvoyance des praticiens ont réalisé depuis vingt ans », M. Pillichody fait preuve d'un robuste optimisme. L'illustration que voici, l'image photographique d'une scie passe-partout encore en usage, employée par une équipe qui passe pour être un modèle, montre ce qu'il en est en réalité. Cet exemple d'une scie mal entretenue nous vient, par hasard, du canton de Vaud.



Denture triangulaire mal entretenue d'un passe-partout encore en usage.

Il résulterait d'une enquête, sur les conditions de bûcheronnage actuelles, que $\frac{1}{2}$ au moins des scies employées en forêt ne sont pas entretenues comme elles devraient l'être. Si $\frac{1}{5}$ des scies environ est aujourd'hui convenablement affûté, le mérite en revient principalement aux efforts tentés dans le sens d'une rationalisation (boîteuse ou pas).

On constaterait aussi que la plupart de nos équipes forestières sont mal et insuffisamment outillées, que beaucoup d'entre elles sont trop nombreuses. Il faudrait, enfin, reconnaître que la majorité de nos bûcherons travaille d'instinct et est, au point de vue technique, insuffisamment préparée à l'exercice de son métier.

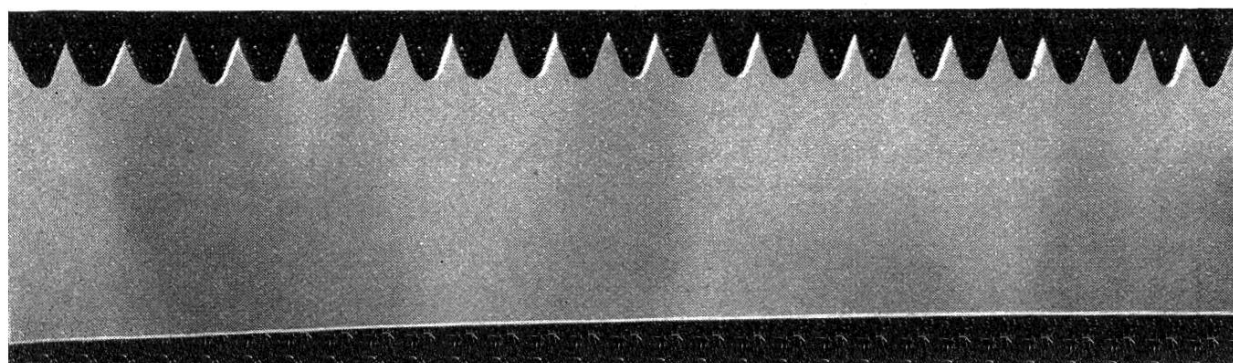
Ces insuffisances, ce flottement, sont la cause du grand nombre d'accidents qui caractérise nos chantiers forestiers. Dès que nous aurons obtenu des progrès dans ce domaine-là — et nous devons y arriver, avec de la bonne volonté —, l'essentiel sera fait pour la prévention des accidents. Il ne s'agit pas, comme l'imagine M. Pillichody, de tracasseries bureaucratiques, mais bien de mesures efficaces appelées à augmenter le rendement du travail forestier. La situation financière de nos administrations est-elle si brillante que de telles tentatives ne méritent aucun intérêt ?

En prenant des mesures adéquates, on peut très certainement, en forêt comme ailleurs, diminuer les risques d'accidents. Les remarquables améliorations obtenues dans d'autres branches d'activité également affiliées à la Suva mettent ce point hors de doute.

En prescrivant le port de lunettes protectrices, on a fait baisser,

de 1923 à 1932, le nombre des accidents aux yeux de 45,6 % (79 % pour le travail aux meules d'émeri). Il serait d'un puissant intérêt de savoir si ces faits sont compatibles avec les théories mathématiques de M. Pillichody, s'ils ne se dérobent pas à la loi, qui, selon lui, régit la fréquence des accidents.

Pour avoir adapté aux scies circulaires certains dispositifs protecteurs, l'industrie du bois a enregistré, de 1923/24 à 1931/32, une diminution d'accidents de 32 %.



La scie bien entretenue, comme l'emploie le bon bûcheron.

Une importante entreprise de construction a créé un service de prévention des accidents. Les résultats de cette innovation furent les suivants :

	Années	Nombre d'accidents pour un million de fr. de salaires	Soins méd. et pharm. + indemnités de chômage, en % des salaires	Diminution en %
Bâtiment	1918/1930	123	24,6	
	1931/1932	76	12,3	50%
Ponts et chaussées .	1918/1930	164	34,8	
	1931/1932	84	20,1	42%
Carrières	1918/1930	430	100	
	1931/1932	173	40	60%

Ces succès, obtenus dans une branche d'activité qui présente certaines analogies avec la nôtre, sont un sérieux encouragement à travailler à une réduction analogue des risques d'accidents.

L'Office forestier central, travaillant en collaboration avec la Suva, s'est déjà mis à l'étude de moyens propres à écarter nombre de dangers d'accidents. Il faudra, certes, de longues années d'un travail minutieux, pour obtenir des résultats probants dans ce domaine. Si nous voulons aboutir, il importe avant tout qu'il s'établisse une collaboration compréhensive entre les agents forestiers et la Suva. Pour arriver à cette entente, il est nécessaire que bien des propriétaires forestiers considèrent l'assurance-accident sous un angle tout diffé-

rent. Que chaque administrateur forestier se le tienne pour dit : si les primes à verser sont élevées, ce n'est point la faute de la Suva, mais bien *la sienne*. Il n'y a pas d'amélioration possible par des moyens autres qu'une meilleure prévention des accidents, et la nécessité de celle-ci se confond avec celle d'une sensible amélioration du travail forestier.

Le déficit qui résulte de l'assurance des entreprises forestières suisses s'élève, aujourd'hui, à la somme respectable de plus de 3,5 millions de frs. Selon la lettre, la Suva aurait le droit de couvrir dès maintenant cet excédent de dépenses par une augmentation du taux des primes à verser. Faisant preuve d'obligeance et de compréhension, elle préfère, avant de recourir à ce moyen extrême, donner à la sylviculture suisse la possibilité d'amortir, grâce à des mesures opportunes, ce sérieux déficit. On parle beaucoup, actuellement, de la nécessité de réaliser des économies dans tous les domaines. La campagne en faveur d'une meilleure prévention des accidents donne, à nos administrations forestières, une excellente occasion de faire preuve d'un esprit d'épargne. 3½ millions de frs. ne sont pas une bagatelle, mais une somme que, dans les circonstances actuelles, il est difficile de recouvrer du côté des recettes.

C. Brodbeck.

Un voyage d'études forestières en France.

(Suite.)

Traitement des sapinières de l'Aude; région de Quillan dans les Pyrénées orientales.

De Carcassonne à Quillan, on suit la route de la vallée de l'Aude, pays de cultures agricoles et de vignobles. A Quillan, on quitte cette vallée pour s'élever rapidement sur le plateau de Sault, à 900 m d'altitude, où se trouvent les forêts domaniales de Callong-Minailles, la Benague et la Plaine. Le massif montagneux des Carbières, sur lequel se trouvent ces forêts, est essentiellement calcaire. C'est un contrefort des Pyrénées qui s'avance vers la Méditerranée. Deux climats font sentir ici leur influence et exercent leur action sur la végétation : le climat méditerranéen et le climat atlantique. Dans la partie moyenne de la vallée de l'Aude, on peut distinguer, quand on part du fond de la vallée, plusieurs étages de végétation :

1° *L'étage méditerranéen*, caractérisé par la vigne, le chêne vert (*Quercus ilex*) les cistes, la lavande. Ce type de végétation s'étend du fond de la vallée (300 m) jusqu'à 500 m d'altitude environ, sur les versants exposés au sud et indique un climat nettement méditerranéen.

2° *L'étage des basses montagnes*, caractérisé par le chêne pubescent. (*Quercus lanuginosa*). Il occupe les versants exposés au sud, de 500 m à 700 m environ. Les taillis formés par le chêne pubescent